

Consultation sur le programme d'immersion en mer de 2002-2003

# Examen des droits de surveillance imposés dans le cadre du programme d'immersion en mer

Programme d'immersion en mer  
Direction du milieu marin  
Direction générale de la prévention de la pollution par les toxiques  
Service de la protection de l'environnement  
Environnement Canada

Janvier 2003

## **REMERCIEMENTS**

Ce document a été compilé par Linda Porebski, Paul Topping et David Taillefer du programme d'immersion en mer. Les auteurs désirent souligner la collaboration de Jim Osborne et de Marie Gauthier à toutes les questions rattachées à ce rapport. Les renseignements reçus de Kok-Leng Tay, Victor Li, Donald St-Laurent, Isabelle Matteau, Dixie Sullivan, Carol Brady ainsi que de Mark Dahl sur les coûts et les permis dans les régions ont été très précieux. Nous tenons également à souligner la collaboration de Dianne Demers des Services financiers d'Environnement Canada à la question portant sur l'établissement des coûts. Nous désirons remercier les détenteurs de permis d'immersion en mer qui nous ont fourni de l'information et leur opinion sur les coûts qui ont fait l'objet d'évaluation et d'analyse dans le présent rapport.

## SOMMAIRE

En 1999, Environnement Canada a imposé des droits sur les permis pour l'immersion en mer des déblais de dragage et d'excavation à un taux de 470 \$ par 1000 mètres cubes. On estime que les frais correspondaient à la juste valeur du marché du droit ou du privilège d'avoir accès à des sites d'immersion convenables en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*. Environnement Canada s'est engagé envers les organismes réglementés à revoir les droits trois ans après leur application.

Le présent document s'inscrit dans cet examen et visera à appuyer les rencontres publiques qui auront lieu en janvier et en février 2003 à Vancouver, Calgary, Inuvik, Ottawa, Québec, Halifax, Moncton, Miramichi, Sydney et St John's. Il porte sur la question de recouvrement des coûts par l'imposition de droits de surveillance et présente une analyse des droits payés, par qui ils ont été payés, comment ils ont été utilisés et les coûts de surveillance des sites d'immersion. Ce document fait suite à des documents de discussion publiés précédemment sur les propositions réglementaires et incorpore les résultats d'un sondage sur le recouvrement des coûts auprès de la communauté réglementée qui a été mené en 2002.

À la lumière des données qui ont été recueillies sur une période de seulement trois ans, il serait trop tôt pour prendre des mesures pour modifier les droits de quelque façon que ce soit. Les revenus ont atteint les objectifs prévus après trois ans et Environnement Canada a commencé avec succès, à appliquer progressivement l'ensemble de ses lignes directrices en matière de surveillance. Les quantités immergées ainsi que le nombre de permis se rapprochent des niveaux précédant l'imposition des droits, ce qui porte à croire que les obstacles pour les entreprises sont peu nombreux, et ce, à l'échelle nationale. Les réponses au sondage reçues, malgré leur nombre limité, portent à croire que les droits représentent environ 6 % des coûts du projet, ce qui est légèrement plus élevé que les 5 % prévus au cours de l'évaluation initiale sur l'imposition des droits. D'après le nombre de permis délivrés, la quantité de déchets immergée en mer devrait continuer à augmenter en 2002-2003. Il faudra, par conséquent, qu'Environnement Canada continue à collaborer avec les clients de sorte que l'on puisse mieux définir l'ampleur et la variabilité rattachées aux opérations d'immersion. Les renseignements qui en découlent peuvent permettre de déterminer quand et si les frais devraient être modifiés. Les coûts actuels de surveillance sont environ 11 % plus élevés que les coûts prévus en 1996, mais l'augmentation des revenus peut indiquer que les droits peuvent rester au niveau actuel. Environnement Canada devra également approfondir l'évaluation des coûts de surveillance d'un important site situé dans l'Arctique afin de déterminer si les droits actuels peuvent couvrir ces coûts.

Nous vous demandons de bien vouloir commenter ce document par écrit ou bien en participant à l'une des rencontres de consultation. Les questions ainsi que les commentaires portant sur le programme de surveillance lui-même devraient être adressés aux bureaux régionaux tandis que les questions sur les droits ainsi que leur statut devraient être acheminées aux bureaux à Ottawa. L'annexe 1 présente les coordonnées des divers bureaux.



## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	ii
SOMMAIRE .....	iii
TABLE DES MATIÈRES .....	v
Examen des droits de surveillance pour le programme d'immersion en mer ..	1
1.0. Introduction .....	1
1.1. Engagement.....	1
2.0. Rendement des droits imposés .....	2
2.1 Revenus.....	2
2.2 Effets des droits imposés sur les activités d'immersion.....	3
2.3 Modifications aux permis .....	4
2.4 Répartition par client.....	5
3.0. Résultats du sondage de 2002 .....	6
4 0 Utilisation des revenus .....	7
4.1 Activités de surveillance .....	7
4.2 Dépenses relatives au programme .....	8
5.0. Conclusion et recommandation sur les droits de surveillance.	10
6.0. Prochaines étapes .....	11
Annexe 1. Adresses et numéros de téléphone des bureaux chargés du .... programme.....	12
Annexe 2 – Sommaire des activités de surveillance et des coûts de .....	
1999-2001.....	13



# Examen des droits de surveillance pour le programme d'immersion en mer

## 1. Introduction

En 1999, Environnement Canada a mis en oeuvre une réglementation sur des droits de surveillance conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les droits permettent de récupérer 470 \$ par 1000 mètres cubes de déblais de dragage ou d'excavation qui sont éliminés en mer grâce à un permis délivré dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*.

On estime que les droits correspondaient à la juste valeur du marché pour le privilège permettant l'accès à des sites d'immersion convenables en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*. On estime que cette valeur équivaut approximativement aux coûts de maintien de ce droit et de ce privilège par la surveillance des sites d'immersion. Ces revenus sont retournés au programme d'immersion en mer pour couvrir les coûts de surveillance d'Environnement Canada afin que les usagers puissent avoir un accès continu à des sites convenables et que ceux-ci puissent être gérés de façon acceptable sur le plan environnemental.

Au moment d'imposer des droits, Environnement Canada s'est engagé à revoir les droits trois ans après leur application. Ce document de discussion vise à appuyer cet examen. Ce document fait suite aux discussions et aux rapports de 1996-1998 qui précisent l'élaboration initiale des droits par Environnement Canada pour le programme d'immersion en mer. Les commentaires issus des consultations précédentes ont permis de mieux comprendre les priorités ainsi que les inquiétudes de la population canadienne concernant la gestion de l'immersion en mer et ont permis d'enrichir le présent document. Ce document portera sur les domaines suivants :

- Le rendement des droits imposés
- L'utilisation des revenus
- Les résultats des sondages sur les questions régionales auprès des clients
- Une mise à jour de l'établissement des coûts

### 1.1 Engagement

À l'été 2002, deux sondages ont été acheminés aux détenteurs de permis pour évaluer l'incidence des droits ainsi que des autres coûts sur leurs activités. Un sondage a été distribué aux détenteurs de permis qui éliminent des déblais de dragage ou d'excavation; l'autre sondage a été distribué aux détenteurs de permis qui éliminent des déchets de poissons ou des navires. Ces deux questionnaires sont disponibles au bureau du programme d'immersion en mer d'Environnement Canada à Ottawa.

Jusqu'à ce jour, on a reçu douze réponses des titulaires de permis qui éliminent des déblais de dragage et d'excavation ainsi que des déchets de poissons, ce qui représente environ 10 % des

détenteurs de permis actuels. Nous sommes conscients des efforts déployés pour fournir ces renseignements à Environnement Canada et nous en avons tenu compte dans la mesure du possible. Un sommaire figure à la section 3 et une autre évaluation sera effectuée dans le rapport de consultation qui sera préparé dès que tous les renseignements seront reçus.

Le présent document de discussion est distribué aux personnes et aux organismes qui avaient le plus de chance d'être touchés ou intéressés par toute décision d'Environnement Canada concernant les droits pour l'immersion en mer. Il sera suivi par des rencontres publiques qui auront lieu en janvier et février 2003 à Vancouver, Calgary, Inuvik, Ottawa, Québec, Halifax, Moncton, Miramichi, Sydney et St John's pour permettre à toutes les personnes intéressées d'y participer. Quiconque peut présenter des commentaires, soit par écrit, soit en participant à une rencontre. Tous les commentaires seront traités et un rapport de consultation sera acheminé à toutes les personnes ayant fourni des commentaires par écrit ou ayant participé aux rencontres. Les réunions de consultation seront jumelées à des discussions rattachées au processus d'établissement des limites de la mer dans le cadre de l'immersion en mer. Toute personne qui désire obtenir une copie de ce document devrait acheminer un courriel à David Taillefer (david.taillefer@ec.gc.ca) ou communiquer avec un membre du programme d'immersion en mer dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Les commentaires écrits sur les consultations doivent être présentés au plus tard le 28 février 2003. Toute correspondance doit être acheminée à l'adresse ci-dessous :

Consultation 2002 –2003  
a/s de Linda Porebski,  
Direction du milieu marin  
Direction générale de la prévention de la  
pollution par les toxiques  
Environnement Canada

Place Vincent Massey, 12<sup>e</sup> étage  
351, boulevard Saint-Joseph  
Hull (Québec) K1A 0H3  
Tél. : (819) 953-2264  
Télééc. : (819) 953-0913  
Courriel : linda.porebski@ec.gc.ca

## **2. Rendement des droits imposés**

### **2.1 Revenus**

Des revenus nationaux ont été présentés dans l'introduction du sondage sur les coûts de 2002. Les chiffres étaient préliminaires et ont été révisés; ils sont présentés par région dans le tableau 1. Comme il avait été prévu dans le résumé de l'étude d'impact de la réglementation, les revenus de la première année étaient peu élevés (200 000 \$ - 400 000 \$), car les détenteurs de permis ont fait une demande avant de verser les droits imposés. Pour cet exercice, le programme d'immersion en mer d'Environnement Canada a absorbé le manque à gagner à même ses propres budgets et d'autres activités prévues ont été reportées. Au cours du deuxième exercice, les revenus ont permis essentiellement de couvrir les coûts directs d'un programme de surveillance partiel et en 2001-2002, on a atteint le revenu visé de 1 000 000 \$.

D'après les permis délivrés jusqu'à ce jour, on prévoit que les revenus devraient atteindre, voire excéder, l'objectif de 1 000 000 \$ pour 2002-2003. Les revenus en caisse au 25 novembre 2002 figurent au tableau 1. Comme les trois premières années correspondent à une période d'ajustement, il est trop tôt pour déterminer si les revenus continueront à rencontrer les



objectifs pour les années suivantes. Il faudra continuer de surveiller les activités pour déterminer l'ampleur du cycle opérationnel naturel et prévoir efficacement le degré de fluctuation annuelle des revenus.

**Tableau 1. Revenu net en matière de surveillance<sup>1</sup> 1999-2002**

Région	Courant <sup>2</sup>			
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Atlantique	142 880 \$	185 738 \$	293 628 \$	126 783 \$
Québec	18 330 \$	19 270 \$	42 300 \$	134 420 \$
Pacifique et Yukon	65 937 \$	420 153 \$	653 888 \$	506 660 \$
Prairie et Nord	0 \$	34 780 \$	28 670 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>227 147 \$</b>	<b>659 941 \$</b>	<b>1 018 486 \$</b>	<b>767 863 \$</b>

<sup>1</sup> Le revenu net en matière de surveillance correspond aux droits réels reçus au cours d'un exercice financier moins les remboursements versés.

<sup>2</sup> Les chiffres de 2002 représentent seulement les paiements nets en caisse au 25 novembre 2002 et ne sont pas finaux.

#### *Aspects à envisager*

Les activités pétrolières et gazières dans l'Arctique pourraient augmenter le volume d'immersion de déblais de dragage et créer de nouveaux sites importants qui nécessiteraient une surveillance et l'augmentation des coûts du programme de façon considérable. Jusqu'à ce jour, aucune demande n'a été reçue. Au Québec, les besoins de surveillance pour un des sites importants étaient plus élevés que prévu et ont augmenté les coûts de surveillance. De plus grandes quantités ont été immergées en 2002, mais on prévoit que les volumes retourneront à des niveaux inférieurs pour les cinq prochaines années. On prévoit qu'il sera nécessaire de surveiller un site important au Québec à tous les cinq ans. Les niveaux de la région du Pacifique et du Yukon ont augmenté au cours des trois dernières années et la crue printanière de 2002 devrait engendrer des quantités excédant les niveaux de 2001-2002.

## 2.2 Effets des droits imposés sur les activités d'immersion

Le tableau 2 présente la répartition régionale des permis délivrés en 1997 avant de proposer l'adoption de droits imposés et le nombre de permis en 2001, soit trois ans après l'application des droits. Pour l'Atlantique et le Québec, on note une légère diminution du nombre de permis tandis que l'on constate une légère augmentation dans la région du Pacifique et du Yukon. Pour l'exercice 2001-2002, le nombre de permis délivrés à l'échelle nationale pour des déblais de dragage et d'excavation correspondait environ au même nombre de permis délivrés avant l'application des droits de permis, ce qui porte à croire que dans l'ensemble les droits imposés n'ont pas réduit la demande de permis d'immersion en mer.

**Tableau 2. Permis de déblais de dragage et d'excavation avant et après l'imposition de droits**

Période	Atlantique	Québec	Pacifique et Yukon	Prairie et Nord	National
<b>Permis délivrés</b>					
<i>Avant l'imposition de droits : 1997</i>	16	13	21	0	50
<i>Après l'imposition de droits : 2001</i>	14	10	26	1	51
Pourcentage du changement	-13 %	-23 %	24 %	100 %	2 %

En 1999, le résumé de l'étude d'impact de la réglementation qui accompagnait le règlement sur les droits de surveillance énonçait que la quantité moyenne de déblais de dragage et de matières géologiques ayant été déclarée comme ayant fait l'objet d'immersion en mer de 1991 à 1995 s'élevait à environ 2,1 millions de mètres cubes par année. On a calculé les droits en présumant que ces quantités feraient l'objet d'immersion à l'avenir. Au cours des deux premières années après l'imposition des droits, les quantités immergées étaient inférieures à l'estimation prévue. Au cours de l'exercice financier 2001-2002, la quantité réelle ayant fait l'objet d'immersion a atteint 2,17 millions de mètres cubes (selon les calculs des revenus).

Même si 2001-2002 correspond au premier exercice au cours duquel le nombre de permis et la quantité immergée sont revenus au niveau précédant l'imposition de frais, les données suggèrent que les droits ne devraient pas causer de réduction constante des activités d'immersion et que les chenaux navigables ainsi que les ports continueront d'être maintenus. L'information depuis le début de l'exercice pour 2002-2003 indique que le niveau d'activité continue d'augmenter et que les quantités immergées pourraient dépasser celles de 2001-2002.

### 2.3 Modifications aux permis

Les détenteurs de permis ne désirant pas payer plus que le niveau nécessaire, on prévoyait que la pratique habituelle de surestimation de la quantité de permis de 30 à 50 % serait largement abandonnée dès l'application des droits imposés. C'est ce qui est arrivé. On prévoyait également que cela engendrerait une augmentation des modifications pour ajuster les quantités, d'où une augmentation des coûts administratifs. Le tableau 3 précise les modifications devant être apportées avant et après l'application des droits. Le pourcentage de permis délivrés pour les déblais de dragage et d'excavation nécessitant des modifications a augmenté seulement en 2001-2002. Les données sont trop limitées pour déterminer si les coûts à long terme prévus pour l'administration des modifications augmenteront. Les données recueillies au cours des années à venir devraient permettre de clarifier s'il existe une tendance qui justifie un réexamen des droits de demande.

**Tableau 3. Sommaire des modifications apportées aux permis délivrés pour les déblais de dragage ou de matières géologiques ayant fait l'objet d'excavation de 1994 à 2001**

		Année des permis délivrés							
Par Région		2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994
	Atlantique	9	6	7	4	7	5	3	2
	Québec	0	2	4	1	6	3	2	2
	Pacifique et Yukon	16	5	2	3	1	4	3	1
	Prairie et Nord	1	1	0	0	0	0	0	0
	<b>Canada</b>	<b>26</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>5</b>
<b>Permis délivrés</b>									
	Permis délivrés sur les déblais de dragage et d'excavation	51	47	37	63	50	50	56	64
	Pourcentage de modifications	51 %	30 %	35 %	13 %	28 %	24 %	14 %	8 %
<b>Par type</b>									
	Augmentation de la quantité	12	9	8	2	4	5	3	0
	Changement des conditions	6	3	3	2	1	0	3	3
	Changement de sites	3	1	1	2	1	3	1	1
	Changement des autres conditions	5	1	1	2	8	4	1	1

## 2.4 Répartition par client

D'après la base de données sur l'immersion en mer, les dossiers indiquent qu'il y a eu un changement depuis 1999 sur le volume d'immersion des secteurs privé et public. La répartition actuelle est d'environ 30 % pour le gouvernement et 70 % pour le secteur non gouvernemental dans le cas de l'immersion de déblais de dragage et d'excavation. Il s'agit pratiquement d'un revirement de situation qui prévalait au milieu des années 1990 et s'explique probablement par la cession des ports et la vente aux autorités portuaires des havres pour petites embarcations.

Dans le cas des droits de surveillance, Environnement Canada avait convenu en 1999 de réduire de 30% le montant des coûts indirects (frais généraux) récupérés dans les droits afin de comptabiliser les coûts déjà récupérés par nos clients gouvernementaux. Les clients gouvernementaux représentant la plupart des clients à ce moment-là, on a appliqué la réduction à l'ensemble de l'administration. L'un des aspects possibles à envisager dans l'examen des droits consiste à savoir si Environnement Canada devait repenser la formule de réduction de 30 %. Cette situation ne justifierait pas à elle seule le fait de revoir les droits imposés, mais on pourrait en tenir compte si les droits devaient être révisés pour d'autres raisons.

La plupart des droits (72 %) continuent d'être payés par des clients qui éliminent de grandes quantités de déblais. À l'échelle régionale, la région du Pacifique et du Yukon a généré, pour deux des trois années, environ le double des revenus des autres régions.

### 3. Résultats du sondage de 2002

Six entreprises de dragage et d'excavation ont répondu au sondage de 2002, deux entreprises provenant de chacune des régions : Pacifique et Yukon, Atlantique et Québec. Les coûts déclarés pour le projet allaient de moins de 2 \$ par mètre cube à plus de 46 \$ par mètre cube. Si l'on ne tient pas compte des valeurs extrêmes, la moyenne s'établissait à environ 7 \$ par mètre cube et la moyenne des droits de surveillance des sites d'immersion s'élevait à moins de 6 % du coût total du projet. Un détenteur de permis a signalé que les droits imposés correspondaient à 10 % des coûts.

La plupart des répondants ont désigné l'inflation et l'augmentation des coûts du carburant comme un facteur clé ayant contribué à la progression de leurs coûts de fonctionnement. Un répondant a également indiqué que l'évaluation des impacts environnementaux exigée par les autorités provinciales a contribué à l'augmentation des frais. La plupart ont indiqué que les activités d'immersion resteraient stables et une personne a noté un intérêt à optimiser les ventes et l'utilisation bénéficiaire des matériaux pour ainsi réduire l'immersion en mer.

Les détenteurs de permis de la région du Pacifique et du Yukon ont continué à demander des droits d'imposition régionaux. Cette région verse des droits plus élevés que les autres régions, car la plupart du temps, elle doit éliminer de grandes quantités de déchets en raison de la charge solide provenant du fleuve Fraser. En raison du nombre limité de sondages reçus, on ne note aucun écart régional important sur le pourcentage des retombées sur les clients des diverses régions. On remarque un taux de 5 à 6 % pour tous, à l'exception d'un client. Ce client est dans la région du Pacifique et du Yukon, mais il faudrait obtenir d'autres données pour évaluer adéquatement les incidences régionales.

Certains clients dans les autres régions ont mentionné que l'imposition des droits était efficace et ne devrait pas être modifiée. D'autres clients ont signalé qu'ils pourraient tolérer une légère augmentation des droits et non pas une grande augmentation.

Compte tenu que le total des revenus a atteint les objectifs fixés seulement en 2001-2002, il est trop tôt pour suggérer des modifications à apporter à la structure des droits ou l'adoption d'une autre structure de rechange. Les responsables du programme continuent à affirmer que l'intention des droits imposés consiste à obtenir un rendement équitable pour les Canadiens sur l'utilisation d'un droit et d'un privilège et que l'imposition de droits nationaux par quantité immergée représente la façon la plus équitable d'atteindre ce rendement.

Un répondant s'inquiétait même du fait que son site d'immersion n'ait pas fait l'objet de surveillance. Environnement Canada effectue une surveillance représentative des sites d'immersion. Dans le cadre de cette approche, les résultats des activités de surveillance issus d'un site donné permettent d'orienter les prochaines décisions pour délivrer des permis pour d'autres sites semblables. De cette façon, le droit ou le privilège d'immersion en mer est maintenu. Les trois premières années ont été axées, de l'aveu général, sur l'établissement des lignes de base dans les sites les plus importants et les plus utilisés. Dans les années à venir, l'accent portera davantage sur les sites plus petits et sur les grands sites qui n'ont pas fait l'objet de surveillance.

D'autres répondants ont indiqué que le paiement de droits initiaux était inéquitable. Ce commentaire provient d'un entrepreneur engagé dans un processus de soumission dans lequel on ne savait pas si on choisirait la mise en dépôt en milieu terrestre ou l'immersion en mer. Dans le cadre des préparatifs, l'entrepreneur a fait une demande de permis d'immersion en mer. Environnement Canada ne contrôlant pas les processus d'adjudication des contrats, cette situation devrait continuer à susciter des difficultés pour les entrepreneurs. Même si la moitié des droits doit être versée avant la publication du permis, ces droits peuvent être remboursés intégralement si le permis n'est pas utilisé. Les frais de demande de 2500 \$, toutefois, ne sont pas remboursables. On peut communiquer avec Environnement Canada pour obtenir des conseils sur le moment choisi pour le processus d'examen de permis et les exigences relatives à des situations particulières.

On a également distribué, dans le cadre du programme, un sondage distinct aux personnes qui avaient immergé des déchets de poisson et des navires en leur demandant les coûts actuels engagés et leur point de vue sur la surveillance et le recouvrement des coûts. Environnement Canada mène actuellement, à des fins de recherche, des évaluations suivant l'immersion de ces matières, mais il ne dispose pas de programme de surveillance officiel pour ces déchets et aucun droit de surveillance n'est alors perçu pour ces clients. Ce sondage visait à évaluer les coûts initiaux pour ces titulaires de permis dans l'éventualité où il s'avérerait nécessaire d'effectuer des activités de surveillance plus fréquentes et pour lesquelles on pourrait envisager un recouvrement des coûts.

Aucun promoteur sur l'immersion des navires n'a répondu, mais on a reçu des réponses de six usines de transformation de poisson, représentant environ 10 % des clients des déchets de poisson. Les réponses provenaient de personnes oeuvrant dans les secteurs commerciaux et à but non lucratif et leurs coûts de fonctionnement actuels allaient de 11 à 55 \$ par tonne pour l'immersion de déchets de poissons régie par un permis. Un des répondants a également indiqué que de nouveaux droits de permis fédéraux et provinciaux avaient été ajoutés récemment, mais la plupart n'ont indiqué qu'aucun droit supplémentaire n'avait été prélevé depuis le dernier permis. Seulement deux des six répondants ont commenté la proposition d'appliquer des droits de surveillance et ils ont signalé que leurs coûts de fonctionnement étaient assez élevés qu'ils estimaient ne pouvoir absorber d'autres augmentations. À la question portant sur les stratégies qui seraient adoptées pour composer avec de nouveaux droits, la plupart ont signalé qu'ils ajusteraient le montant demandé pour signaler le plus près possible le montant minimum. Une entreprise a indiqué qu'elle ferait appel à la mise en dépôt en milieu terrestre.

## **4. Utilisation des revenus**

### **4.1 Activités de surveillance**

Environnement Canada s'engage à offrir des occasions aux clients de fournir des commentaires tant à la planification qu'au stade de compte rendu de la surveillance. On discute des priorités et des plans de façon annuelle avec la communauté réglementée, là où les intérêts le justifient, pour permettre aux gens de présenter leur opinion sur le processus de planification et les

informer de l'utilisation des revenus. On présente de façon annuelle des données de surveillance sur l'ensemble des sites d'immersion en mer ainsi qu'un résumé financier dans le Compendium annuel des activités de surveillance. Ce recueil est distribué à l'échelle nationale aux clients et à l'échelle internationale aux parties à la Convention de Londres (sans résumé financier). On a hautement vanté les mérites des rapports d'Environnement Canada, qui sont maintenant utilisés par d'autres pays pour préparer leurs propres rapports.

On peut trouver des précisions dans les rapports régionaux annuels (voire l'annexe 1 pour obtenir les coordonnées des divers bureaux). *Les Lignes directrices nationales relatives à la surveillance des lieux utilisés pour l'immersion en mer de déblais de dragage et d'excavation* du programme d'immersion en mer servent à fixer le nombre prévu de sites (deux sites importants et 5 sites moins importants) et à décider quels sites devraient faire l'objet de surveillance à même les limites des revenus prévus. On a réduit les activités de surveillance au cours des deux premières années étant donné que l'on prévoyait que les revenus seraient peu élevés. Au cours des trois premières années, en raison de cette surveillance, on a fermé un site et imposé des restrictions à l'immersion dans un autre site. La plupart des sites continuent à fonctionner comme il a été prévu. L'annexe 2 énumère les sites ainsi que les objectifs de surveillance.

## 4.2 Dépenses relatives au programme

Les dépenses relatives au programme respectent un processus annuel permettant, au début de chaque exercice financier, d'établir des niveaux de financement maximal à partir des revenus prévus. On attribue à chaque région un financement pour les activités de surveillance à même un compte de crédit après la présentation de plans détaillés en matière de surveillance. Au cours de l'exercice financier, les revenus prélevés sont déposés dans un compte de réception qui est ensuite rectifié par rapport à un compte de crédit à la fin de l'exercice financier. Lorsque les revenus prélevés sont inférieurs aux coûts, les déficits sont réglés à même le budget régulier du programme d'immersion en mer et d'autres activités prévues sont reportées. Si des revenus suffisants sont prélevés pour combler les coûts directs, la somme résiduelle peut s'appliquer à payer des coûts indirects ou bien être conservée pour permettre d'effectuer des remboursements.

**Tableau 4. Sommaire des coûts de surveillance 1999-2002**

<b>Ensemble des dépenses de surveillance</b>	<b>1999-2000</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>
Région de l'Atlantique	187 000 \$	269 000 \$	309 000 \$
Région du Québec	124 000 \$	97 000 \$	108 000 \$
Région du Pacifique et du Yukon	192 000 \$	229 000 \$	229 000 \$
Région des Prairies et du Nord	-	-	46 000 \$
Administration centrale	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
70 % des coûts indirects d'Environnement Canada	153 000 \$	180 000 \$	208 000 \$
<b>Coûts assumés par Environnement Canada</b>	<b>676 000 \$</b>	<b>795 000 \$</b>	<b>920 000 \$</b>
Appui non financier des autres ministères	361 000 \$	348 000 \$	420 000 \$
<b>Coûts pour le gouvernement</b>	<b>1 037 000 \$</b>	<b>1 143 000 \$</b>	<b>1 340 000 \$</b>
<b>Revenus perçus à partir des droits</b>			
Revenus perçus	<b>227 147 \$</b>	<b>659 941 \$</b>	<b>1 018 486 \$</b>

Le tableau 4 présente un sommaire des coûts de surveillance par région. (Ce tableau a été mis à jour depuis qu'il a été présenté dans le sondage de 2002). Les coûts pour le gouvernement englobent les coûts directs (salaire, avantages et coûts de fonctionnement) et 70 % des coûts indirects. (À noter qu'Environnement Canada calcule ses coûts indirects au taux de 41,8 % des coûts directs.) L'appui non financier est estimé en fonction des coûts de l'équipement, etc., et cela peut ne pas tenir compte de tous les coûts du ministère.

Pour deux des trois années, les revenus sont demeurés inférieurs aux coûts de surveillance des sites d'immersion en mer d'Environnement Canada. Pour ces années-là, presque tous les revenus ont servi à financer les coûts directs de surveillance. En 2001-2002, les revenus ont atteint l'objectif de recouvrement des coûts décrit dans l'étude d'impact de la réglementation sur les droits imposés. De ce revenu, on a appliqué la somme de 712 000 \$ aux coûts directs du programme et le reste du financement a été retenu jusqu'en fin d'exercice pour assurer le paiement des remboursements en ayant l'intention de le reporter pour se protéger contre de prochains manques à gagner.

Les coûts de surveillance des sites d'immersion se rattachent directement aux problèmes particuliers de chaque site et peuvent varier grandement selon la taille, la profondeur, la saison et les enjeux particuliers faisant l'objet d'examen. Le document de discussion de 1996 présente une estimation modérée des coûts directs de surveillance de deux sites importants (supérieurs à 100 000 mètres cubes par année) et de cinq sites moins importants. On estimait que le total des coûts directs s'élevait à 821 000 \$ par année à l'exclusion des dépenses déclarées à l'administration centrale. Les coûts prévus par site ont fait l'objet de comparaison aux coûts réels par site de 1999 à 2001, le cas échéant (annexe 2). Un sommaire figure au tableau 5 qui indique clairement un grand écart dans les coûts de surveillance. Les coûts engagés par site ont excédé les coûts prévus en 1996 en moyenne de -5 % en 1999, de +41 % en 2000 et de -4 % en 2001. Il faut noter que, même si les coûts par site ont bien souvent excédé les estimations, les dépenses directes du programme n'ont jamais excédé le total des coûts estimés de 1996. On a pu assurer la gestion des coûts du programme soit en réduisant la portée de la

surveillance, soit en réduisant le nombre de sites ou bien en misant sur d'autres financements par des partenariats avec d'autres organismes gouvernementaux. Comme on peut le constater, on n'a pas encore appliqué l'ensemble des lignes directrices. On a évité dans le cadre du programme de dépenser le montant intégral acquis afin de conserver la capacité de couvrir les remboursements.

**Tableau 5. Comparaison des activités de surveillance par rapport aux coûts**

	<b>% des lignes directrices</b>	<b>Coûts directs d'EC (\$)</b>	<b>Valeur (\$ d'EC + appui non financier)</b>	<b>Moyenne du % des coûts par rapport aux estimations</b>
1999-2000	33 %	503 000 \$	864 000 \$	-5 %
2000-2001	44 %	595 000 \$	943 000 \$	41 %
2001-2002	78 %	692 000 \$	1 087 550 \$	-4 %

Les chiffres présentés à l'annexe 2 portent à croire que le programme a sous-estimé le coût des analyses physiques à l'aide du sonar à balayage latéral et de la bathymétrie à faisceaux multiples. Il a fallu bien souvent recueillir d'autres échantillons et augmenter parfois les coûts des analyses chimiques. En moyenne, les coûts réels semblent être d'environ 11 % supérieurs aux estimations, d'où une révision de l'estimation du coût de la mise en oeuvre intégrale d'environ 1,33 millions de dollars, y compris du taux de 41,8 % pour les coûts indirects.

Si l'on respecte l'ensemble des lignes directrices de surveillance, les revenus de 1 000 000 \$ ne permettraient pas de couvrir les coûts indirects et toute réduction des activités d'immersion réduirait la capacité de surveillance pour l'année suivante. Les revenus semblant être en hausse, les droits au niveau actuel pourraient être en mesure de combler les coûts réels. EC continuera de surveiller les coûts et les revenus réels.

## **5. Conclusion et recommandation sur les droits de surveillance**

A la lumière des données recueillies sur seulement trois années, il serait trop tôt pour prendre des mesures quelconques pour modifier les droits imposés. Les revenus ont atteint les objectifs prévus après trois ans et Environnement Canada a amorcé avec succès l'application progressive de l'ensemble de ses lignes directrices en matière de surveillance. Les quantités immergées ainsi que le nombre de permis se rapprochent des niveaux précédant l'imposition des droits, ce qui porte à croire que les obstacles pour les entreprises sont peu nombreux, et ce, à l'échelle nationale. Les réponses au sondage reçues, malgré leur nombre limité, portent à croire que les droits représentent environ 6 % des coûts du projet, ce qui est légèrement plus élevé que les 5 % prévus au cours de l'évaluation initiale sur l'imposition des droits. D'après le nombre de permis délivrés, la quantité de déchets immergée en mer devrait continuer à augmenter en 2002-2003. Il faudra, par conséquent, qu'Environnement Canada continue à collaborer avec les clients de sorte que l'on puisse mieux définir l'ampleur et la variabilité



rattachées aux opérations d'immersion. Les renseignements qui en découlent peuvent permettre de déterminer quand et si les frais devraient être modifiés. Les coûts actuels de surveillance sont environ 11 % plus élevés que les coûts prévus en 1996, mais l'augmentation des revenus peut indiquer que les droits peuvent rester au niveau actuel. Environnement Canada devra également approfondir l'évaluation des coûts de surveillance d'un important site situé dans l'Arctique afin de déterminer si les droits actuels peuvent couvrir ces coûts.

## **6. Prochaines étapes**

Nous vous demandons de bien vouloir commenter ce document par écrit ou bien en participant à l'une des rencontres de consultation. Les questions ainsi que les commentaires portant sur le programme de surveillance lui-même devraient être adressés aux bureaux régionaux tandis que les questions sur les droits ainsi que leur statut devraient être acheminées aux bureaux à Ottawa.

## **Annexe 1. Adresses et numéros de téléphone des bureaux chargés du programme**

Direction du milieu marin  
Service de la protection de l'environnement  
Environnement Canada  
351, boulevard Saint-Joseph, 12<sup>e</sup> étage  
Hull (Québec)  
K1A 0H3  
Tél. : 819-953-2264

Pacific and Yukon Region  
Environmental Protection Service  
Environment Canada  
224 West Esplanade  
North Vancouver, British Columbia.  
V7M 3H7  
Tél. : 604-666-2730

Région du Québec  
Direction de la protection de l'environnement  
Environnement Canada  
105, rue McGill, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Y 2E7  
Tél. : 514-283-0183

Prairie & Northern Region  
Environmental Protection Service  
Environment Canada  
Scotia Centre, 3rd Floor  
P.O. Box 370  
Yellowknife, North West Territories  
X1A 2N3  
Tél. : 403-920-6062

Atlantic Region  
Environmental Protection Service  
Environment Canada  
15th Floor, Queen Square  
45 Alderney Drive  
Dartmouth, Nova Scotia  
B2Y 2N6  
Tél. : 902-426-8304

Newfoundland District  
Environmental Protection Service  
Environment Canada  
6 Bruce Street  
Mount Pearl, Newfoundland & Labrador  
A1N 4T3  
Tél. : 709-772-5488

## Annexe 2 – Sommaire des activités de surveillance et des coûts de 1999-2001

### Comment lire les tableaux des annexes

**Lignes directrices :** Veuillez consulter les *Lignes directrices nationales relatives à la surveillance des lieux utilisés pour l'immersion en mer de déblais de dragage et d'excavation*. Les lignes directrices indiquent que les activités de surveillance annuelles devraient être menées de la façon suivante :

- 1 site important et 1 site moins important dans la région du Pacifique et du Yukon
- 1 site important et 2 sites moins importants dans la région de l'Atlantique
- 1 site moins important dans la région du Québec
- 1 site moins important dans la région des Prairies et du Nord

Les activités de surveillance comptent trois composantes : physique, chimique et biologique. On a noté 2 points pour chaque composante visant un site important et 1 point pour chaque composante visant un site moins important. Le total correspond au pourcentage effectué pour les lignes directrices recommandées.

**Coûts directs d'EC :** Il s'agit des coûts consignés par région et englobent les coûts de fonctionnement, les salaires et les avantages et non les coûts indirects (frais généraux).

**Coûts estimés pour 1996 :** Il s'agit des coûts directs théoriques calculés pour le programme en 1996 pour orienter son processus décisionnel concernant les droits imposés. Ils ont été présentés dans le document de discussion de 1996 portant sur le recouvrement des coûts.

**% par rapport à l'estimation du site :** On effectue une comparaison directe, dans la mesure du possible, entre les coûts directs réels et les estimations de 1996. Les pourcentages positifs indiquent que les coûts de surveillance pour un site ont été plus élevés que l'estimation de 1996, les pourcentages négatifs indiquent que les coûts ont été moins élevés.

**Écart moyen par rapport aux estimations :** Il s'agit simplement d'une moyenne des pourcentages afin de pouvoir dresser une estimation généralisée des fluctuations de coûts.

**Valeur :** Il s'agit des coûts directs d'Environnement Canada ainsi que de tout appui non financier. On peut se faire une idée du total des coûts directs qui indiquent les secteurs où une collaboration entre les ministères est plus rentable pour assurer l'investissement du client.

## Annexe 2. Résumé des activités de surveillance et des coûts de 1999 à 2001

1999 Site	Détails	Éléments de la ligne directrice	Coûts directs pour EC (\$)	Estimations de 1996(\$)	% par rapport aux est. de 1996	Valeur (EC + indirects) (\$)	
Atlantique	Grand	Site important, Black Point - Étude physique du site en collaboration avec la Commission géologique du Canada pour délimiter le site d'immersion et évaluer le sort et le transport hors des lieux des déblais éliminés.	2	187,000	203,000	-8%	498,000
	Petit	non financé		0	89,000		
	Petit	non financé		0	89,000		
P et Y	Grand	Site important, Étude physique du fond marin de Point Grey avec échantillonnage et analyse des contaminants à l'état de traces. Temps de patrouille fourni par Pêches et Océans.	4	192,000	178,000	8%	242,000
	Petit	non financé			84,000		
Québec	Grand	Site important, Dépôt "D"- Analyse des données physiques sur le sort et le transport hors des lieux, incidences potentielles sur l'habitat des homards en raison des sédiments transportés hors des lieux.	2	75,800	89,000	-15%	124,000
	Petit	6 sites moins importants dans les environs de la Baie-des-Chaleurs - Études physiques du fond marin pour examiner la présence de déblais éliminés aux sites.	1	48,200			
Nord	Petit	non financé			89,000		
		<b>% des lignes directrices</b>	<b>33%</b>	<b>503,000</b>	<b>821,000</b>	<b>-39%</b>	<b>864,000</b>
					<b>% moyen des écarts par rapport aux estimations</b>	<b>-5%</b>	

2000 Site	Détails	Éléments de la ligne directrice	Coût direct pour EC (\$)	Estimations de 1996 (\$)	% par rapport aux estimations	Valeur (EC + indirects) (\$)	
Atlantique	Grand	Site important, Black Point - Étude physique de concert avec la Commission géologique du Canada pour confirmer les résultats de 1999 et s'assurer qu'il n'y a pas eu de grands changements des limites du site d'immersion. On a recueilli plus de données pour développer un modèle de prédiction du transport hors du site.	4	269,000	203,000	33%	567,000
P et Y	Petit	non financé		0	89,000		
	Petit	non financé		0	89,000		
	Grand	annulé	0		178,000		
	Petit	Site moins important, Malaspina Strait - Étude physique du fond marin avec échantillonnage et analyse des contaminants à l'état de traces et essais biologiques. Temps de patrouille fourni par Pêches et Océans.	3	181,000	84,000	115%	231,000
	Petit	Site moins important, Snake Island - Étude physique du fond marin avec échantillonnage et analyse des contaminants à l'état de traces et des résidus de tissus. Temps de patrouille fourni par Pêches et Océans. On a également analysé certains contaminants	3	48,000			48,000
Québec	Petit	Site moins important, Sainte-Thérèse-de-Gaspé (ST-4) - Échantillonnage et analyse des sédiments pour déterminer le taux de contamination aux HAP. Les niveaux étaient inférieurs aux limites acceptables et les essais biologiques n'ont pas été nécessaires.	1	68,000	89,000	-24%	68,000
	Grand	Site important, Dépôt "D" - Étude physique du fond marin pour évaluer sur le sort et le transport hors des lieux des sédiments éliminés, suivant la fermeture du site.	1	29,000			29,000
Nord	Petit	non financé			89,000		0
		<b>% des lignes directrices</b>	<b>44%</b>	<b>595,000</b>	<b>821,000</b>	<b>-28%</b>	<b>943,000</b>
			<b>% moyen des écarts par rapport aux estimations</b>			<b>41%</b>	

2001 Site	Détails	Éléments de la ligne directrice	Coûts directs pour EC (\$)	Estimations de 1996 (\$)	% par rapport aux estimations	Valeur (EC +indirects (\$))	
Atlantique	Grand	Site important, Black Point-Autre étude physique pour évaluer le mouvement des déblais.Échantillonnage et analyse pour relever la présence de contaminants dans les sédiments.  Étude de la communauté benthique pour évaluer les incidences du site d'immersion sur l'habitat environnant.	6	228,000	203,000	12%	374,150
	Petit	Site important, pont de la Confédération, Amherst Cove - Étude physique pour délimiter le site d'immersion. On a photographié le fond et procédé à l'échantillonnage des sédiments pour évaluer les objectifs de création d'habitats pour le crabe et le homard au site d'immersion.	3	81,000	89,000	-9%	305,400
	Petit	non financé		89,000			
P et Y	Grand	Site important, Sand Heads - Échantillonnage et analyse des contaminants à l'état de traces. Temps de patrouille fourni par Pêches et Océans. La bathymétrie par secteurs a été fournie par le Centre géoscientifique du Pacifique.  Point Grey et Porlier Pass - Étude par bande-vidéo du fond marin par engin télécommandé pour examiner les conditions du site et la vie marine.	4	100,500	178,000	-44%	125,500
	Petit	Site moins important, Watts Point-Échantillonnage et analyse des contaminants à l'état de traces.Étude par bande-vidéo du fond marin par engin télécommandé pour examiner les conditions du site et la vie marine.Temps de patrouille fourni par Pêches et Océ	2	98,500	84,000	17%	98,500
Québec	Petit	Site important, Dépôt "D" - Étude physique du fond marin, à titre de suivi à la fermeture du site. On pourrait rouvrir le site, moyennant certaines conditions. Échantillonnage et analyse de la communauté benthique pour évaluer la récupération au site.	4	91,000	89,000	2%	91,000
	Petit	5 sites moins importants dans les environs des îles de la Madeleine - Études physiques du fond marin pour examiner la présence de déblais éliminés aux sites.	1	17,000			17,000
Nord	Petit	non financé Conception		89,000			46,000
		<b>% des lignes directrices</b>	<b>78%</b>	<b>692,000</b>	<b>821,000</b>	<b>-16%</b>	<b>1,087,550</b>
						<b>% moyen des écarts par rapport aux estimations</b>	<b>-4%</b>

